

# Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

## Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2020

## Periode de référence

Date de début

01/01/2020

Date de fin

31/12/2020

## Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

## Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

62

## INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

votre résultat total est

77/100

77 points sur un maximum de 100 pouvant être obtenus

## INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	écart de rémunération par csp (avant seuil de pertinence)			
	moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus
ouvriers	nc	nc	nc	nc
employés	6.8%	2.3%	nc	nc
techniciens et agents de maîtrise	nc	nc	nc	nc
ingénieurs et cadres	-10.1%	-8.9%	nc	nc

votre résultat final est **2.4%**  
écart favorable aux femmes

votre note obtenue est **37/40**

## INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

taux d'augmentation

femmes hommes

votre résultat en nombre  
équivalent de salariés\* est

1

votre résultat en pourcentage est de **5.1%**, la note obtenue avant prise en compte des mesures de correction est de **15/35**  
cette note n'a pas été retenue dans le calcul de votre index car elle est la moins favorable

*\* si ce nombre de femmes supplémentaires avait bénéficié d'une augmentation, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.*

*\*\* L'écart de taux d'augmentations est en faveur des hommes tandis que l'écart de rémunération est en faveur des femmes, donc l'écart de taux d'augmentations est considéré comme une mesure de correction. La note obtenue est de 35/35.*

## INDICATEUR POURCENTAGE DE SALARIÉES AUGMENTÉES DANS L'ANNÉE SUIVANT LEUR RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ

votre résultat final est **0%**

votre note obtenue est **0/15**

## INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

votre résultat final est **3**  
*les hommes sont sur-représentés*

votre note obtenue est **5/10**